

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 14 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DICOM 23 Conditions générales de vente de la Boutique officielle de la Ville de Paris et de son site internet.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les conditions générales de vente de la Boutique officielle de la Ville de Paris, 29 rue de Rivoli et de son site internet ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1^{re} commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvées les conditions générales de vente de la Boutique officielle de la Ville de Paris, 29 rue de Rivoli et de son site internet, jointes à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer lesdites conditions générales de vente.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO